

Date de la convocation : 19 Septembre 2022

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit Septembre à dix-huit heures dix, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Valérie VANPEVENAGE, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Mr BOURDON J. – Mr LANDUYT N. – Mr ZANCZAK P.
Mme DECLEIN C. - Mme DELABIE ML. - Mme FLORENCHIE MC.
Mme VANPEVENAGE V. – Mme COLLE C – Mme BARBOSA I
Mr DEFRESNE X – Mme DEVANNEAUX H - Mr JOLIVET B

MEMBRE ABSENT : Mr BERNARD T

POUVOIR : Mme LAMBERT F à Mme VANPEVENAGE V

Début de séance : 18h10 – Fin de séance : 20h40

Mme Marie-Louise DELABIE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Nomination d'une secrétaire de séance
- Approbation du Conseil Municipal du 22/06/2022
- Délibération pour autorisation d'un débit de boisson au Marché de Noël
- Délibération pour tarif de la petite restauration au Marché de Noël
- Délibération pour signature de convention de prêt de la SMF avec Mme LEVIER
- Délibération pour modification de l'acte constitutif de la Régie Municipale
- Périscolaire du mercredi
- Renouvellement du contrat de Benjamin FRANCOIS
- Affouage
- Plan de sobriété énergétique et écologique

Approbation du dernier compte rendu après lecture faite du Conseil municipal du 22 juin 2022

DELIBERATION POUR AUTORISATION D'UN DEBIT DE BOISSON AU MARCHE DE NOEL

Madame le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal l'autorisation d'ouvrir pour le Marché de Noël un débit de boisson

Le Conseil municipal vote et accepte, à l'unanimité.

DELIBERATION POUR LE TARIF DE LA PETITE RESTAURATION ET BOISSONS POUR LE MARCHE DE NOEL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la commission des fêtes qui a eu lieu en date du 26 Septembre 2022, il a été décidé des tarifs pour la petite restauration et les boissons à savoir :

- Petite restauration : de 1 € à 2 €
- Boissons : de 0.50 € à 2.50 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter ces tarifs.

Le conseil municipal vote et accepte, à l'unanimité.

DELIBERATION POUR SIGNATURE CONVENTION DE PRET DE LA SMF AVEC MME LEVIER

Madame le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que Madame LEVIER a mis en place un cours de Zumba et Yoga le mercredi de 18h15 à 20h30 à la salle multifonction Bernard Dupuis.

Pour cela, il est nécessaire d'établir une convention de prêt pour la mise à disposition de la salle à titre gratuit.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention avec Madame LEVIER.

Le Conseil municipal vote et accepte, à l'unanimité.

DELIBERATION POUR MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE MUNICIPALE

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'une mise à jour de la Régie Municipale afin de regrouper les différents encaissements que nous pouvons avoir, à savoir :

- Les photocopies
- Les produits résultant du Marché de Noël

Seront supprimer les encaissements des produits résultant de la vente de concession funéraire qui seront dorénavant titrés.

Le Conseil municipal vote et accepte, à l'unanimité

PERISCOLAIRE DU MERCREDI

Suite à l'arrêt de l'Association AC2S, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a plus de périscolaire le Mercredi.

A ce jour, 2 parents nous ont contactés en début d'année scolaire pour leur trouver une solution.

Madame LAMBERT a pris contact avec la commune de Thourotte et Longueil-Annel, où il pourrait y avoir un accueil des enfants suivant la disponibilité, moyennant un tarif forfaitaire de 35 € par jour.

Une convention devra être établie entre les communes accueillantes et la commune de Mélicocq, si nous décidons d'accepter cette solution.

Cette convention indiquerait que les communes accueillantes factureraient directement à la commune de Mélicocq qui à son tour devra facturer aux parents.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de voter pour la mise en place de cette proposition d'accueil.

Le Conseil municipal vote et refuse, à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE BENJAMIN FRANCOIS

Madame le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que le contrat PEC de Monsieur Benjamin FRANÇOIS se termine le 30 Septembre 2022.

Elle propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat de Benjamin FRANCOIS en CDD à partir du 1^{er} Octobre 2022 pour se terminer le 7 Juillet 2023.

Le Conseil municipal vote et accepte, à l'unanimité

AFFOUAGE

Madame le Maire donne la parole à Monsieur LANDUYT.

Monsieur LANDUYT rappelle aux Conseillers Municipaux qu'après avoir informé les habitants d'une campagne d'affouage, nous avons reçu à la date de clôture 6 inscriptions.

Une réunion d'information, de vérification des dossiers et du tirage au sort des lots sera faite le samedi 1^{er} Octobre 2022 à 9 h

Monsieur LANDUYT précise qu'un planning sera établi pour la coupe qui se fera jusqu'à fin Mars 2023 sachant qu'un samedi par mois sera réservé à la chasse et qu'il sera interdit de couper le dimanche.

Le débardage se fera à la convenance des affouagistes.

Il rappelle également que le prix du stère a été voté à 3 € lors du Conseil Municipal du 22 Juin 2022.

PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Madame le Maire indique qu'actuellement le village est allumé à la tombée de la nuit jusqu'à 23h50 et de 4 h à la levée du jour.

Suite à la demande du gouvernement et à la hausse des énergies, Madame le Maire propose pour une période de 6 mois :

- D'éteindre le village et l'église de 22 h 30 à 6 h
- De baisser le chauffage sur tous les bâtiments communaux d'un degré soit 19°C

Le Conseil municipal vote et accepte, à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Lors du précédent Conseil Municipal, Madame Lambert avait indiqué avoir eu un contact avec une entreprise pour la mise en place d'un distributeur de Pizzas Fraîches.

Madame le Maire rappelle que cette entreprise prendra en charge l'installation d'un compteur et éventuellement la pose d'une dalle béton si nécessaire et reversera un loyer allant de 50 € à 200 € établi suivant le nombre d'habitants de la commune.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à prendre contact avec cette entreprise pour finaliser cette éventuelle installation.

Madame le Maire indique avoir reçu un courrier de Monsieur Jean-Michel LUILIER Président du COS qui demande une subvention pour l'année 2022.

Pour 2022, la date limite étant passée et pour une question d'équité, il ne pourra être accordé une subvention.

Le Conseil municipal est d'accord pour une subvention sur 2023 et sur présentation du dossier complet avant la date limite fixée à fin Mai 2023.

Suite à l'arrêt maladie prolongé d'un agent technique, la commune rencontre des difficultés pour l'entretien du village dans sa globalité.

Pour cela, plusieurs Société d'Espace vert ont été sollicitées pour l'établissement de devis pour la tonte et le taillage.

Nous rappelons qu'il était urgent de racheter une tondeuse autoportée, toujours en attente d'une décision.

A ce jour, on réfléchit toujours à savoir si on investit dans l'achat du matériel ou si on fait intervenir un prestataire.

TOUR DE TABLE

Madame Henriette DEVANNEAUX indique qu'elle reste toujours disponible pour l'aide au service à la cantine.

Monsieur Nicolas LANDUYT indique que le véhicule des agents techniques est passé au contrôle technique pour 2 ans.

Monsieur Xavier DEFRESNE explique qu'il faudra avoir une grosse réflexion sur le poste de l'agent technique qui d'ici quelques années partira en retraite.

Madame Marie-Louise DELABIE indique qu'un affaissement de la chaussée s'est produit Rue du Moulin à l'endroit de la fuite du 25 juillet dernier. Une demande d'intervention a été faite auprès de SUEZ.

Madame Chantal COLLE remercie Madame Cécile DECLEIN et Madame Marie-Claude FLORENCHIE pour leur investissement dans le classement et l'enregistrement des livres de la bibliothèque ainsi que le recouvrement des livres.

Elle annonce que la bibliothèque sera ouverte aux habitants de Mélicocq à compter du vendredi 18 Novembre 2022 de 16h à 17h30 uniquement pendant les périodes scolaires.

Monsieur Philippe ZANCZAK informe qu'une association de randonnée a pris contact avec lui pour l'organisation d'une randonnée ouverte aux Mélicocquois. La date du 23 Octobre a été arrêtée.

Une information sera faite sur Panneau Pocket.

Par ailleurs, il indique également aux membres du Conseil Municipal que nous sommes très en retard sur la gestion du cimetière et qu'il faudra passer rapidement au numérique.

Madame Le Maire indique avoir demandé un devis pour le renforcement des bas-côtés du C3 sans toucher à la bande de roulement.